



COLLECTIF POUR LA
PROMOTION ET LA
DÉFENSE DE L'ÉCOLE
PUBLIQUE DE
PROXIMITÉ
CDPEPP

Dossier de presse

Priscilla Hembert, Présidente

Pour une école publique de proximité de qualité

Sommaire

- Le contexte : l'école publique rurale fragilisée p 2 et 3
- L'école de proximité : une performance avérée p 4 et 5
- Les convictions et requête du CDPEPP p 6 et 7
- Craintes et témoignages p 8 à 10

Annexes :

- Extraits d'intervention de la rencontre du 28 février 2009, Aurillac p 11
- Note de Pierre Champollion, 27 juin 2009 - Projets en Campagne p 12
- Note ou article de Georges Murillon p 13
- Contacts p 14



A l'initiative du

CDPEPP (Collectif pour la promotion et la défense de l'école publique de proximité)
<http://ecoledeproximite.lautre.net> / 06 22 13 57 29 / ecoledeproximite@yahoo.fr

En lien avec

ADPLF (Association des Libres Penseurs) – ATTAC Creuse – CGT-Educ'Action Cantal (Confédération Générale du Travail, Emancipation) – La Convergence des Collectifs de Défense des services publics – 2C2A Creuse (Cercle citoyen antilibéral et altermondialiste) – Ecole et Territoire – FNER (Fédération Nationale pour l'Ecole Rurale) – M'PEP – Parti de Gauche – SNETAA eil (Syndicat National de l'Enseignement Technique)

Action Autonome) – SOS 29 Ecole Rurale – UFAL de Seine-et-Marne (Union des Familles laïques – Les Verts
Creuse – Les Verts Limousin – **Des mobilisations locales (...)**

Le contexte : l'école publique rurale fragilisée

Si tous les enfants ont droit à une école de la République proche de chez eux, la réalité est toute différente. Depuis plusieurs années, l'école publique rurale subit des réformes qui dégradent l'éducation et le rythme de vie des enfants concernés et vident un peu plus les campagnes de leur vitalité.

Les principales réformes et menaces qui pèsent sur l'école, leurs conséquences et les raisons invoquées par le Gouvernement :

Les suppressions de postes et le non renouvellement de postes d'enseignants dans l'Éducation Nationale. Les raisons invoquées sont souvent la rationalisation de l'usage de l'argent public. De 19 000 écoles à classe unique, nous sommes passés à moins de 5 000 aujourd'hui. Dans certaines régions comme Les Mauges (Maine-et-Loire), une commune sur 2 ne possède pas d'école publique.

Les fermetures de classes et d'écoles considérées en sous-effectifs que le ministère de l'Éducation nationale compense depuis 40 ans par les regroupements scolaires intercommunaux (RPI). Il espère ainsi faire des économies sur les postes d'enseignants. Ces regroupements ne sont pas sans poser un certain nombre de difficultés:

- Les dépenses sont en fait reportées sur les collectivités locales. Elles devaient auparavant essentiellement gérer le patrimoine scolaire. Elles doivent maintenant s'impliquer dans le développement des activités périscolaires : transports, cantines, garderies... Alors que de 1974 à 2004, la part dans le financement de la dépense d'éducation est passée pour les collectivités territoriales de 15,6% à 22,4%, les dépenses de l'État dans ce domaine ont diminué de 65,9% à 60,6%.
- Transporter les enfants dès le plus jeune âge a une incidence sur leur rythme. Certains passent parfois près de 3h par jour en déplacement.
- Les regroupements vident les villages de leur école, ce qui dissuade les familles d'y rester ou de s'y installer, la population vieillit, le dynamisme s'essouffle... La décision de fermer une école devrait être accompagnée d'une étude d'impact globale, or ce dispositif a été supprimé en avril 2004.

La création des Établissements publics d'éducation (EPEP) depuis 2004.

C'est la concrétisation du projet Darcos 2003 de regroupements à 30 classes/600 élèves et de fermetures d'écoles de moins de 4 classes.

Leur gestion est assurée par un conseil d'administration composé de parents d'élèves et d'enseignants sous-représentés, d'élus, et par un chef d'établissement chargé notamment de rechercher des financements privés. Les raisons invoquées par le gouvernement sont les exigences actuelles de formation, le nécessaire travail d'équipe des maîtres, des moyens plus importants et plus modernes comme l'équipement informatique... Or ces réseaux ne sont pas sans conséquences non plus. S'ils économisent des crédits du ministère (moins de fonctionnaires), ils pèsent eux aussi lourdement sur les communes et leurs regroupements.

« Les réseaux coûtent en terme de transports scolaires, d'équipements informatiques, en crédits pédagogiques de soutien divers, en crédits liés à des actions de formation continue spécifique. Ils coûtent en moyens humains... Les réseaux n'ont pas contribué à une économie de moyens... ». **Rapport officiel sur les réseaux d'écoles réalisé en juin 2003.**

L'association des Maires ruraux de France (AMRF) écrivait dans son bulletin de mars 2004 :

« Les élus qui, au départ, semblaient assez favorables à ces regroupements commencent à se poser des questions quand ils constatent que l'administration voudrait aller encore plus loin et envisage, au travers des réseaux d'écoles, des regroupements de regroupements. Ils constatent alors amèrement que cette dynamique procède de la même démarche que celle conduisant à la suppression des bureaux de poste, des perceptions et au regroupement des brigades de gendarmerie. Une forme d'aménagement du territoire qu'ils n'apprécient pas du tout. Surtout quand ils apprennent que, toutes dépenses confondues, le maintien des écoles ne coûte pas plus cher que leur regroupement. »

La Loi sur le financement de l'école privée via l'article 89 de la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004. Alors que les communes sont soumises à des charges croissantes, plusieurs textes de Loi proposent d'augmenter le financement de l'enseignement privé sur des fonds publics. **C'est notamment le cas de l'article 89** qui oblige les communes à participer aux frais de

scolarité des élèves fréquentant des écoles privées situées sur une autre commune que celle de leur domicile. Ce texte a pour objet de "garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat d'association et d'encadrer la participation des communes au financement des écoles privées sous contrat d'association lorsqu'elles accueillent des élèves scolarisés hors de leur commune de résidence". Or, pour nombre d'élus, de parents et d'enseignants :

- ce texte remet en cause la liberté de gestion des communes dans le cadre du respect des lois organiques comme celle établissant la séparation des églises et de l'État;
- l'application de l'article risque d'asphyxier financièrement les communes et notamment celles qui ont déjà du mal à entretenir leur propre école. Comme certaines aides baissent dans le même temps (notamment en provenance des Caisses d'Allocations familiales) pour maintenir ces services, les maires seront amenés à augmenter les impôts locaux;
- le texte risque de conduire au départ d'enfants vers d'autres communes et donc de mettre en difficulté les écoles publiques, de conduire à des fermetures de classes, voire d'écoles.
- Cette politique facilite la privatisation du service public aux frais des familles et du contribuable.

Actuellement, les sénateurs proposent un nouveau texte qui apporterait notamment des conditions et dérogations à ce texte. Par exemple, depuis le 12 novembre dernier, les communes ne devront financer les écoles privées que lorsqu'elles ne disposeront pas des capacités d'accueil nécessaire à la scolarisation des élèves dans leurs écoles. Cette précision pourrait adoucir l'article, **seulement elle ne prend pas en compte les communes intégrées dans les regroupements intercommunaux**. Une commune sans école publique, mais dont les élèves sont accueillis dans une autre commune du regroupement devra quand même financer l'école privée choisie par les parents hors de son territoire de résidence.

La création des « jardins d'enfants ». Les enfants de deux ans ne seront bientôt plus accueillis à l'école maternelle. Le secteur privé propose d'ores et déjà des jardins d'éveil appelés provisoirement des classes relais pour les enfants de deux ans, financés par la CAF. Quelles capacités auront les maires à créer des jardins d'enfants ?

Des écoles publiques rurales de proximité accusées d'être moins performantes. Pour parvenir à les fermer et à regrouper les élèves sur les pôles scolaires, les écoles rurales uniques et multi-âges sont souvent accusées par les inspecteurs d'académie d'être moins performantes car démunies financièrement ou matériellement et n'offrant pas les mêmes qualités de formation que les écoles plus importantes. Or différents rapports (voir pages suivantes) mettent justement en lumière leurs atouts à la fois pédagogiques et financiers et environnementaux.

Des réformes récentes génératrices d'échec scolaire :

- 3 semaines en moins d'école par an pour tous les élèves,
- un rythme scolaire plus soutenu pour tous les élèves avec des programmes encore plus chargés,
- un allongement de la journée des enfants dits les « plus en difficulté » (aide personnalisée ou soutien),
- un allongement du temps scolaire sur une année pour ces mêmes élèves (stages de remise à niveau),
- des programmes « mécanistes »,
- des enseignants de moins en moins formés pédagogiquement,
- la suppression annoncée de la scolarisation des moins de trois ans en maternelle
- 3000 suppressions d'enseignants spécialisés de RASED¹, et disparition d'ici 3 ans etc.
- 8700 postes supprimés en 2007, 11200 en 2008 et 13500 prévus en 2009.

Inconscience ou incrédulité des responsables associatifs, syndicaux et politiques de gauche qui dans le cahier de doléance sur l'éducation ci-dessus comme dans toute pétition ou déclaration sur la laïcité, n'évoquent jamais la question de l'accroissement du financement de l'école privée, qui pourtant a tout lieu de nous inquiéter tant il y a aujourd'hui convergence aujourd'hui entre des intérêts marchands et d'extrême droite comme en témoigne l'ouvrage « Main basse sur l'école publique (2) ».

¹ RASED : Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté.

² Main basse sur l'école publique! - Eddy Khaldi et Muriel Fitoussi

- <http://ecolesdifferentes.info/OPAentecpub.htm> - <http://www.re3.freesurf.fr/mainbasse.html>

L'école de proximité : une performance avérée

Qu'est-ce que l'école de proximité ?

L'école de proximité, aussi appelée unique ou multi-âges, est une petite structure qui réunit des enfants d'âges et de niveaux différents autour d'un enseignement chef d'orchestre, qui vit avec les enfants, qui régule et organise le désordre et le bouillonnement, et qui peut être heureux d'exercer son métier.

Des résultats équivalents, voire meilleurs

Les travaux de l'Observatoire de l'école rurale ([OER](#)) suivant depuis 1999 une cohorte de 2500 élèves du CM2 jusqu'en fin de collège, issus de classes uniques et de classes à cours multiples en zones rurales et montagnardes ont été confirmés par la communauté scientifique nationale et internationale. **Ils révèlent que les élèves des écoles rurales en classes uniques et classes à cours multiples ont des résultats au moins égaux, voire supérieurs aux autres élèves lors des évaluations en 6ème en français et en mathématiques.** Le taux de retard scolaire en CM2 s'élève à 18 % des élèves dans ces classes, contre 19 % en moyenne en France et 32 % en Zones d'éducation prioritaire. En zone rurale isolée, ce taux descend à 17 % et tombe à 16% en zone de montagne. Tout se passe comme si plus on est isolé, meilleurs sont les résultats au premier degré.

Des élèves curieux et autonomes

Ces écoles favorisent une plus grande autonomie des élèves, développent le tutorat des grands vers les petits et placent le maître dans la posture d'un chef d'orchestre plutôt que d'un soliste. Les plus petits voient les plus grands faire, lire, écrire, mesurer, communiquer, expérimenter, etc. Cela leur fournit une image de ce qu'ils pourront être quand ils grandiront. Pour les plus grands, les plus petits leur permettent de conforter leurs acquis, de se rendre compte du chemin qu'ils ont eux-mêmes parcouru, de se construire une image positive d'eux-mêmes. Cette image et cette estime de soi est indispensable dans la construction identitaire et donc dans la réussite des apprentissages.

Les classes uniques favorisent la pédagogie individualisée. L'apprentissage de chaque individu suit son propre chemin et à son propre rythme, sur plusieurs années. Ce n'est pas un savoir linéaire, progressif, prévisible et standardisé qui est enseigné.

Une socialisation renforcée des enfants

L'Éducation Nationale prône les grandes structures afin de rationaliser l'enseignement : un niveau par enseignant. Dans les projets du ministère, les écoles de moins de 3 classes sont menacées.

Dans les écoles de proximité, les enfants vivent dans des petits groupes à l'échelle de leurs possibilités de relation. Ils peuvent progressivement construire leur identité et leur place dans le groupe. On y apprend l'écoute et le respect des autres. **Les élèves ne sont pas confrontés à la fatigue et à la violence des grands groupes** et ne sont pas cantonnés à un rôle unique qui a peu de chances d'évoluer dans le temps.

Dans les classes multi-âges, chaque année, le groupe est renouvelé, contrairement à une classe dite « homogène ». Dans le modèle d'une grande structure, c'est tout un groupe d'enfants qui change de classe en même temps sans apport chaque année, sans renouvellement. Dans une classe unique, ce sont des nouveaux qui arrivent et des grands qui s'en vont au collège chaque année. Le groupe se renouvelle donc petit à petit, sans heurts. Les rôles de chacun dans l'école y sont appelés à évoluer et à se transformer.

Des liens plus forts avec leur environnement

La taille de ces écoles favorise la proximité des enseignants avec les parents, où les enfants sont amenés moins souvent en transports scolaires. Les élus sont également présents et actifs et l'ensemble des habitants tient à l'école du village. Les enfants font leur apprentissage en relation avec l'environnement (habitants, associations...), avec lequel ils tissent de liens forts et riches d'enseignements (relations inter-générationnelles, inter-culturelles...).

Généralement plus de moyens

Les moyens sont bien souvent plus importants dans les petites structures que dans les grandes : les classes uniques et les classes hétérogènes ont été pionnières dans les nouvelles technologies. L'importance de l'école pour le village entraîne bien souvent des investissements communaux importants à son égard.

Ces écoles font vivre leur commune

Ces écoles sont aussi un service public qui contribue à l'habitabilité des communes rurales et participe à leur attractivité. Elles accompagnent la reconquête démographique des zones rurales.

Les enseignants ne sont pas isolés

De nombreux réseaux pédagogiques formels ou informels existent et permettent aux enseignants de réduire leur isolement. Des listes de diffusion électroniques, sites Internet, etc, les incitent à s'engager plus fortement dans la concertation et la réflexion sur leur pratique que nombre d'enseignants d'écoles urbaines ou de regroupements pédagogiques intercommunaux...

Aucun chiffre ne prouve une rotation plus importante dans ces classes uniques que dans les autres. Et si les enseignants ne restent pas dans ces classes, peut-être vaut-il mieux se poser la question de l'inadéquation de leur formation pour ce type de pédagogie...

Des textes confirment l'intérêt des classes uniques multi-âges

Si aucune étude n'a pu montrer l'intérêt pédagogique des grosses structures, toutes les études diligentées par les services de l'Éducation Nationale ont démontré l'intérêt des petites structures.

Ainsi, **le rapport de Mme Françoise Œuvrard** (Direction évaluation et prospective du Ministère de l'Éducation Nationale) « Les performances des petites écoles, le cas des classes uniques » 1990, cite :

« *la configuration de ces établissements, qu'on pourrait supposer défavorable et liée à leur très petit effectif ... ne semble toutefois, dans l'ensemble, pas préjudiciable aux élèves pour les apprentissages de base : **le niveau de connaissance des élèves de petits établissements est identique -voire supérieur- à celui de celui de l'ensemble des élèves de CE2 et en 6ème.** » ; « Les élèves des petites écoles rurales sont plutôt moins en retard que ceux des écoles urbaines ... » ; « En mathématiques ... ce sont les élèves des petites écoles, classes uniques ou écoles rurales, qui ont, en moyenne, le mieux réussi : en math comme en français, les écoles qui ont les moins bons résultats sont les plus grosses écoles ... » ;*

Le rapport Ferrier (Inspection Générale de l'Éducation nationale), 1993 corroboré par **le rapport Leroy-Audoïn** (Institut de Recherches sur l'Économie de l'Éducation), 1995, atteste que : « Les résultats obtenus montrent que le temps individuel (ou d'autonomie) est d'autant plus grand que le nombre de cours dans la classe est élevé : moyenne de 103 minutes par jour en cours simple, 128 minutes en cours multiples et 151 minutes en classe unique ; le travail individuel et le tutorat sont très fréquents et généralement intégrés à la pratique pédagogique dans les classes uniques. »

« Les élèves scolarisés en classe unique ont des risques significativement plus faibles de redoubler sur l'ensemble de la scolarité élémentaire, la probabilité de redoublement est de 33,7 % ; elle n'est que de 19 % dans la population des élèves ayant fait leur scolarité essentiellement dans une classe unique. » « **La prise en considération des résultats scolaires en cours de 6ème renforce la position favorable des petites structures du primaire quant à l'intégration des élèves au collège.** »

Le rapport Mingat (Institut de Recherches sur l'économie de l'éducation ; directeur de recherches au CNRS) de 1993 démontre que **le maintien de ces petites structures ne revenait pas plus cher aux collectivités** que les concentrations engagées. Les mêmes travaux démontrent en outre que les concentrations n'aboutissent pas à une amélioration des résultats, mais plutôt le contraire. Alain Mingat et Cédric Ogier concluent que, dans les limites de l'enveloppe financière actuelle globale, il subsiste d'importantes marges de manœuvre pour aménager la carte scolaire (plus d'écoles et moins de transports) **et rendre le mode de scolarisation plus efficace.**

Les convictions et requêtes du Collectif pour la promotion et la défense de l'école publique de proximité

- L'école est un bien public investi d'une mission sociale fondamentale dont le coût ne doit pas être le seul déterminant. Il faut arrêter d'appliquer une logique uniquement financière sur l'éducation et **mettre l'enfant au cœur des préoccupations**.

- **Le Collectif pour la Défense de l'École Publique de Proximité s'élève contre les derniers projets et mesures ministériels (notamment la circulaire du 2 décembre 2005) favorisant l'école privée** comme jamais auparavant. **Il demande le retrait de l'article 89 de la Loi n°2004-809 du 13 août 2004**. Cet article 89 doit être abrogé et aucun toilettage ne peut pas être accepté par les élus de la République, attachés à la laïcité et à l'existence dans chaque commune de France d'une école publique laïque accueillant directement ou dans le cadre d'un regroupement pédagogique tous les enfants.

De nombreux maires se sont élevés contre cet article 89, donnant lieu par exemple à une forte mobilisation dans l'Aube, par 140 maires bloquant le paiement des factures « dues ». L'association des maires ruraux de France, s'est toujours prononcée très clairement contre l'application de cet article et s'est engagée dans un recours au Conseil d'Etat, aux côtés de la ville de Clermont-Ferrand et d'autres instances.

Ne devrait-on pas dispenser de ces nouvelles obligations les communes de moins de 3 500 habitants ou les communautés de communes de moins de 10 000 habitants (ayant pris la compétence scolaire) si elles peuvent justifier directement ou indirectement de leur participation financière au maintien d'une capacité d'accueil suffisante pour la scolarisation des enfants résidant sur leur territoire, et ceci en particulier dans les zones en déprise démographique ?

N'y-a-t-il pas lieu dans un souci d'efficacité et de rationalisation budgétaire **d'intégrer le secteur privé à la carte scolaire et aux regroupements pédagogiques** ? N'y-a-t-il pas lieu de veiller d'abord à ce que le service public d'éducation soit assuré, ou fonctionne au maximum de ses capacités d'accueil, avant d'associer et de financer le privé ?

- Les élus, les parents **doivent pouvoir refuser un regroupement pédagogique qui doit être du domaine du libre choix**.

- **Le Collectif pour la Défense de l'École Publique de Proximité dénonce le dénigrement systématique et sans fondement des petites structures**. Il demande à l'administration de **reconnaître les atouts des classes uniques et hétérogènes**. Elle doit reconnaître que ces classes sont des laboratoires de l'école de l'avenir et non des restes d'une école archaïque et inadaptée. Le collectif se fixe pour objectif de soutenir toute forme d'étude et d'observatoire, toute action de défense et de valoriser toute réussite et alternative et tout projet innovant, par des actions de débats/information et de médiatisation, afin de donner au citoyen les moyens de juger en connaissance de cause et de se réapproprier l'école.

- **Le Collectif pour la Défense de l'École Publique de Proximité demande également un bilan économique, pédagogique et social de la politique de regroupement pédagogique mise en œuvre par le Gouvernement depuis 40 ans**.

- **Il devient nécessaire également de mettre en place des structures ad hoc de partenariat parents/élus/enseignants/acteurs du développement local** car actuellement les rôles du fonctionnement sont entre les seules mains du niveau national et de sa courroie de transmission, l'Éducation Nationale. Il faut créer des espaces de débat et de discussion pour construire un savoir, une identité, des formes d'intégration dans lesquelles chacun apporte ses richesses. L'avenir n'est pas au modèle unique, il faut plaider pour la souplesse, la diversité et l'altérité, **pour une politique globale qui articule l'engagement au niveau territorial et l'unité de la République et l'égalité de traitement des citoyens**.

- Lorsque des écoles sont fermées, des raisons budgétaires sont souvent invoquées. Si le budget de l'Etat y gagne quelques postes d'enseignants, le budget des collectivités locales et des familles se chargent du reste : coût des transports, équipements, personnels d'accompagnement... Si l'on veut parler d'économies, **ne doit-on pas globaliser l'ensemble des dépenses pour faire de véritables comparaisons et des choix éclairés** ?

- Si les écoles sont fermées pour des raisons idéologiques (privatisation et marchandisation de l'éducation), des questions essentielles doivent être posées : que veut-on faire de nos enfants : des sujets à formater par des enseignants au service d'une hiérarchie ? **Quels enfants et quels citoyens voulons-nous aujourd'hui et demain ?** Quels territoires et quelle société souhaitons-nous construire ensemble ? Quel sens veut-on donner à l'avenir qui se construit ?

Craintes et témoignages

À propos de l'article 89

Christian Fournier, Maire de Saint-Martin Valmeroux (1000 habitants) dans le Cantal et vice-président du Collectif pour la promotion et la défense de l'école publique de proximité réagit : « Cette loi est inéquitable et constitue un danger pour l'école publique de proximité et la laïcité. Si en 1960 dans une période de boom démographique, l'existence d'une école privée permettait de pallier à l'insuffisance de capacité d'accueil du service public et justifiait l'obligation de participation des communes aux dépenses de fonctionnement, ce n'est plus le cas aujourd'hui ; de nombreuses régions souffrent de déprise démographique, et de nombreuses communes manquent d'élèves pour maintenir leur école de proximité. De plus, le secteur privé n'est soumis ni à la carte scolaire, ni à la politique de rationalisation budgétaire et de regroupements en œuvre dans le secteur public depuis quarante ans. Sur ma commune, comment vais-je expliquer aux concitoyens que leurs impôts vont servir à entretenir et chauffer deux écoles à moitié pleines, distantes de 200 m, alors que depuis des années, sous prétexte de rationalisation budgétaire et d'économie d'échelle, les communes alentour se sont vues imposer la fermeture de leur école pour alimenter des regroupements, puis des regroupements de regroupements... !! »

Des fermetures d'écoles et de collèges

En 2007, le Conseil général des Côtes-d'Armor, découvre que vingt établissements sur 48 pourraient être menacés. « Ce qui, estime Claudy Lebreton, serait un désastre pour le milieu rural et sur le plan de l'aménagement du territoire. Il faudrait, en effet, répartir les élèves dans d'autres collèges ; et encore faudrait-il qu'ils disposent de capacités d'accueil suffisantes. Il serait également obligatoire de redéployer le personnel et de réorganiser les transports scolaires. Ce qui serait paradoxal au moment même où les effectifs augmentent de 8 à 10 % dans les collèges. »

L'école publique de Saint-Michel-de-Plélan (22) a été fermée par l'Inspection académique en 1995. Depuis les enfants doivent fréquenter les écoles d'autres communes et la commune doit verser en application de la loi Debré et des accords Lang-Cloupet 4560 € cette année pour l'école privée de Plélan. La commune doit donc financer l'école privée de Plélan et dépenser 7000 € par an pour les transports scolaires alors que l'école communale, en parfait état, pourrait accueillir dans de bonnes conditions les 39 élèves habitant le village.

Un parent témoigne : « Nous sommes à **Luchon, Aspet, St-Béat, dans le sud de la Haute-Garonne**, à la frontière espagnole. Nous avons beaucoup de touristes qui viennent admirer la plus belle vue sur l'Aneto (le toit des Pyrénées) ou skier dans une de nos stations. Nous avons des secours en montagne, des agriculteurs dont les exploitations sont classées par l'État, zone de montagne ou zone de très haute montagne. À l'année, nous sommes dans nos cantons à peine 10 000. Nous avons choisi de vivre ici, que nous soyons originaires de la vallée ou non. Nous ne vous parlerons pas des problèmes d'accès aux services publics, problèmes en rien spécifiques à nos vallées... Par contre c'est un SOS que nous lançons depuis plusieurs mois pour nos écoles. Pas de pleurs pour réclamer un peu d'utopie, mais des cris de rage... Pourquoi ?! L'académie de Toulouse refuse de nous reconnaître un statut spécifique de zone de montagne. Concrètement, on nous demande les mêmes effectifs qu'à Toulouse pour maintenir les classes. Résultat : depuis les années 80, plus de la moitié des écoles ont fermé, le temps de trajet des enfants a doublé et l'année dernière, il a fallu la mobilisation des parents, enseignants et élus pour repousser la fermeture de six classes en primaire. Tous se sont regroupés au sein d'une association SOS écoles de Montagne. Mais nous n'avons pas d'interlocuteur. L'Académie ne daigne même pas nous envoyer un courrier pour décliner une demande d'entrevue. Les maires, conseillers généraux, sénateur ou député n'ont pas plus de succès. L'injustice est pourtant criante : les départements voisins ont un statut spécifique pour les cantons en montagne, de l'autre côté de la frontière, en Espagne, on ferme une classe à moins de six enfants, ce qui fait tout de même 20 de moins que ce qui est exigé pour nous. Pour le secondaire, les collèges ferment les options et les sections européennes. Il n'y a pas de choix pour les langues. L'existence même de certains établissements est menacée. Les lycéens seront alors amenés à faire 90 kms tous les jours pour étudier. Le seul moyen d'arrêter l'hémorragie -sans même oser parler d'un retour à une situation plus confortable-, c'est d'obtenir un statut spécifique durable issu d'une réflexion commune entre administration et administrés. »

À Hem (59), les parents posent la question, à propos de la fusion de collèges publics : Pourquoi remplacer deux structures qui fonctionnent bien par une seule, faisant de celle-ci l'un des plus gros collèges « Réseau d'Education Prioritaire » du Nord ?

« Nous dénonçons un manque de concertation et d'écoute de la part des décideurs politiques. La qualité éducative ne semble pas la priorité dans les projets actuels (durée de la fusion incertaine, aucune garantie d'ordre éducatif, suppressions de postes à venir, etc...). Il est urgent d'attendre ! En effet, les choix municipaux vont dans le sens d'une augmentation de la population : les effectifs dans les écoles remontent depuis plusieurs années et de nombreuses constructions sont prévues sur Hem. Nous commençons à rencontrer les candidats aux élections municipales afin de connaître leurs positions et leurs engagements concernant ce projet. Nous demandons le gel du projet et réclamons le maintien de collèges de proximité et à échelle humaine. »

Malgré une démographie très forte, une école superbe et bien équipée, une institutrice très impliquée, l'Inspection académique a annoncé au Maire de Jabreilles-les-Bordes (87), que, compte tenu de l'effectif (8 élèves) le poste de l'institutrice ne serait pas maintenu à la rentrée 2009 alors qu'il existe un potentiel de 23 élèves. Malheureusement de nombreux parents, intoxiqués par la rumeur, pensent que la classe unique est un danger pour leurs enfants et préfèrent les scolariser dans les communes où certaines classes sont à 25 élèves avec deux niveaux. À la suite de deux réunions publiques dont une fut houleuse, le Maire envisage de proposer à l'Inspection académique un regroupement pédagogique avec une commune limitrophe dont une classe est supprimée à la rentrée. Notre école accueillerait les CM1 et CM2. Le Maire pense qu'ainsi il arrivera, sur deux ou trois ans, à attirer les récalcitrants et à pérenniser notre école.

Ce que subissent les parents et les enfants...

Dans les Pyrénées Orientales, les parents sont désabusés, voici le véritable roman à rebondissements qu'ils subissent...

2007-2008

Critère purement comptable de l'Inspecteur d'académie (IA) pour justifier des fermetures de classes et des suppressions de postes (les 2 à 3 ans non-comptabilisés dans les effectifs de la maternelle). *Ignorance des spécificités des écoles de montagne.*

Menace de crèche en sur-effectif donc désir de la mairie de l'agrandir. *Crèche payante mais école gratuite...*

Négociation entre l'IA et la mairie (entérinant indirectement la fermeture de classe) sous couvert de bilinguisme et avec un échange de service pour continuer à accueillir les 2 à 3 ans à l'école, éviter la crèche en sur-effectif ... et la grogne des parents ! *Objectif de construction d'une grande école sur la commune aux dépens des écoles de proximité...*

2008-2009

Suppression d'une classe de maternelle à Font-Romeu. *Malgré une augmentation des effectifs. Pression par l'IA sur l'école de Palau de Cerdagne pour se constituer en RPI avec Osséja. Sous menace de fermeture...*

Fusion entre les Grandes Sections de Maternelle et les CP. *Maternelle bradée et dégradation des conditions de travail des enseignants, des ATSEM et des enfants !*

Recrutement des élèves dans les RPI et les écoles des communes voisines (avec accords tacites des maires). *Pour respecter les critères comptables de l'Education nationale. Financement des écoles trop onéreux pour les petites communes.*

Refus des maires d'investir dans des écoles vraisemblablement vouées à disparaître *Pas d'eau chaude en maternelle ni de chauffage (température actuelle 25/11/2008 proche de -10°C) dans le préau de l'école de Mont-Louis 'site classé cette année au patrimoine de l'UNESCO' ; école sauvée dans un premier temps par le RPI mais certainement destinée à disparaître... ?*

À venir

Fermeture des écoles de montagne, des écoles de proximité. *Jugées pas assez rentables...*

Fermeture des « petites » écoles des RPI au profit d'une école unique : la « plus grande » ou celle de la commune qui a le plus de moyens. *Parents désabusés des conditions de travail de leurs enfants « J'ai 3 enfants et aucun ne va dans la même école du RPI » ; Maires de plus en plus impuissants et de plus en plus sollicités pour accomplir les tâches qui incombent à l'Etat*

Financement par les mairies (augmentation d'impôts, etc.) des écoles privées (même des communes voisines) *Imposé par la loi.*

« Je suis parent d'élève de Condom d'Aubrac. Des décisions sont prises au niveau du gouvernement complètement inadaptées au milieu rural ; on nous parle tout le temps de logique comptable ; chez nous ça ne peut pas marcher... Nous, le problème principal, c'est le transport : nous sommes en milieu rural isolé, en montagne, avec de la neige l'hiver ; il reste quand même des enfants, mais on ne peut pas leur imposer des transports et de telles conditions de vie. Certes, il y a maintenant un bon système de déneigement, mais on va être obligé d'imposer à ces enfants des conditions impossibles, si l'on continue de fermer ces écoles.

Je ne sais ce qu'en pensent les médecins, mais nous en tant que parents, lorsqu'il faut mettre l'enfant dans la voiture quand il fait moins 10 dehors, et que l'on va mettre plus d'une heure pour arriver à l'école, ce n'est pas raisonnable, et on est nombreux dans ce cas-là. Parce qu'on a l'impression, étant dans un petit village, isolé, d'être tout seul; en réalité, on est très nombreux à subir ce genre de décision : une classe qui ferme, c'est une montagne de soucis... »

Luchapt (dans la Vienne) a vu son école fermer au mépris de la volonté de ses concitoyens.

« Conséquences ? Mon enfant de 4 ans fait 50 minutes de trajet le matin et autant le soir dans un fourgon vétuste, sans ceinture sur des routes de campagnes étroites et sinueuses. Il est épuisé, hagard au sortir du bus. L'accès au bus va lui être refusé car je ne peux pas payer. Demande d'aide financière a la charge de l'État en cours. Il mange tous les jours a la cantine. Depuis le mois de septembre, je n'ai pu verser qu'une quarantaine d'euros pour les repas... demande d'aide financière a la charge de l'État en cours. Mon second enfant aura bientôt 2 ans, mais ne pourra pas aller a l'école...je ne peux trouver du travail...je reste donc a la charge de l'État. Multiplier ceci par le nombre de familles en difficultés dont l'école communale a fermé à travers toute la France et dites-moi où sont les économies réalisées par l'État pour quelques postes d'instituteurs ? »

Une maman écrit à Cédric Goubet, Chef de Cabinet du Président de la République

« Les familles de Luchapt n'ont pas souhaité scolariser leurs enfants à l'école d'Adriers contrairement aux informations dont vous disposez. Les enfants sont scolarisés à l'école de Millac. Il a fallu un réel « bras de fer » avec le Conseil Général et l'Éducation Nationale pour faire changer le transport qui était à destination d'Adriers. Sans la patience et la persévérance des familles, c'est un bus vide qui partirait pour Adriers chaque matin. D'autre part vous faites mention « des désavantages des niveaux trop nombreux ». Il semble que vous n'ayez pas connaissance du fait que les classes à plusieurs niveaux et à plus forte raison les classes uniques ont de meilleurs résultats que les classes à cours simples. La D.E.P. du ministère de l'Éducation Nationale peut aisément fournir à votre cabinet les études qui ont été réalisées. Les enfants semblaient d'autant moins manquer d'émulation que ces deux écoles, Luchapt et Moussac faisaient partie du Réseau d'Écoles Rurales Vienne-Gartempe créé depuis 1996 par des enseignants volontaires. Ce réseau est innovant en matière de nouvelles technologies et en communication, les élèves et leurs enseignants ne semblent ni isolés, ni manquer d'émulation.

Le 28 février 2009, Aurillac, Réunion d'échanges et de Soutien aux mobilisations locales contre les fermetures de petites structures scolaires publiques de proximité

Réunion filmée par M6, dans le cadre de son retour sur la fermeture de l'école de Brezons et les villages sacrifiés (reportages des 13-14 janvier 2008 et 5 avril 2009, M6-Zone interdite)

3 extraits d'interventions, rendus accessibles sur Internet

[1]

http://www.dailymotion.com/video/x98583_schema-prospectif-damenagement-du-t

Daniel Cheze, Secrétaire général de la CGT Educ 'Action Cantal dénonce le « schéma territorial prospectif » de l'Inspecteur d'Académie, document élaboré sans aucune concertation et co-signé par le Préfet et par le président de l'Association départementale des Maires de France.

On y trouve le projet à terme de l'Education nationale de fermetures et de regroupements, l'objectif étant dès 2003, en cohérence avec le

Commandités dès mars 2003, en lien avec le « projet Darcos » de regroupements à 30 classes (devenu projet d'EPEP), les schémas territoriaux visent à redécouper la carte scolaire en fonction du profil des Intercos.

[2]

http://www.dailymotion.com/video/x9e9x0_fermeture-des-colleges-publiques

Daniel Vanhove, Conseiller municipal et parent d'élève du collège de Saint-Martin Valmeroux, rend compte d'une rencontre avec le Recteur de l'Académie de Clermont Ce dernier a pour projet déterminé de fermer tous les collèges publics de moins de 100 élèves.

Commentaire CDPEPP :

*De longue date, le public souffre d'une concurrence déloyale avec le privé
==> ainsi 30% des collèges privés ont moins de 200 élèves!!*

*Le privé échappe aux seuils de fermetures et à la politique de regroupements scolaires, et bénéficie de structures et de classes à faibles effectifs, premier facteur d'attractivité des familles
==> autre moyen récurrent des Inspecteurs d'Académie pour saborder nos petites structures scolaires publiques de proximité: l'octroi abusif de dérogations, qui ont ainsi vidé le collège de St-Martin Valmeroux de la moitié de ses effectifs de secteur sur une quinzaine d'années avant de se voir suspendu de ses moyens de fonctionnement en 2000.*

Et les IA continuent leur sale boulot aujourd'hui, refusant indûment les demandes d'inscription des familles pour mieux justifier leurs velléités de fermeture.

Comme le disait le Commissaire du Gouvernement, le 4 juillet 2002, dans ses conclusions lors du premier recours du collège de St-Martin Vx au Tribunal administratif:

“ Cette pratique, qui consiste en fait à débrancher le malade pour pouvoir ensuite affirmer sans risque de contestation qu'il est mort, nous paraît caricaturale d'un détournement de pouvoir,

... ” <http://ecoledeproximite.lautre.net/mobilisations15tribunalAdministratif.htm>

* cf [Main basse sur l'école publique](#) ! de Eddy Khaldi et Muriel Fitoussi

<http://ecolesdifferentes.info/OPAentecpub.htm>

extraits d'interventions dans *La faisabilité politique de l'Ajustement :*

Part 2 , http://www.dailymotion.com/NTRN/video/x7oas5_la-faisabilite-politique-de-lajustem_news

Part 1 , http://www.dailymotion.com/NTRN/video/x7b1sa_la-faisabilite-politique-de-lajust%E2%80%A6

=====
[3]

http://www.dailymotion.com/video/x985mq_demantelement-des-services-publique

DE QUELQUES ELEMENTS INTRODUCTIFS

L'école rurale et montagnarde, en France, a développé pour faire face aux défis et aux contraintes de l'enclavement géographique, de l'isolement culturel et du déclin démographique des formes originales de scolarisation. Classes uniques, classes à plusieurs cours, partenariats et réseaux, utilisation didactique du territoire environnant, pédagogie différenciée, tutorat des « petits » par les « grands », posture accompagnatrice de l'enseignant, etc. en constituent les traits caractéristiques essentiels en matière d'organisation scolaire, de didactique et de pédagogie. Ces adaptations scolaires sont aujourd'hui de plus en plus reconnues, appréciées et mises en oeuvre en dehors du contexte rural et montagnard dans lesquelles elles sont nées...

L'école rurale et montagnarde française n'est pas une école au rabais. Différents travaux scientifiques, conduits depuis les années 1980 par la *Direction de l'Evaluation et de la Prospective* (DEP), par l'*Institut de Recherche en Education* (IREDU), notamment, l'attestent. Les recherches de l'*Observatoire de l'Ecole Rurale – Observatoire Education et Territoire* (OER-OET) et les travaux du service statistique rectoral de l'académie de Clermont-Ferrand ont récemment, au début des années 2000, largement confirmés les travaux antérieurs susmentionnés. Les résultats des élèves ruraux et montagnards aux évaluations nationales 6^{ème} de Mathématiques et de Français sont légèrement supérieurs aux résultats moyens nationaux. De même, les taux d'élèves en retard au CM2 sont, dans le rural en général (18%) et, singulièrement, dans le rural isolé (17%) ou dans la zone de montagne (16%), significativement inférieurs à la moyenne nationale (19%). Qui plus est, ces bons résultats ne s'érodent pas complètement au collège...

Les difficultés principales de l'école rurale et montagnarde, au sens large, commencent véritablement avec l'orientation, en fin de 3^{ème}, au collège, et se prolongent en fin de 2^{nde} générale et technologique, au lycée. Alors que d'une façon générale, partout en France, de bons résultats scolaires au collège induisent des orientations vers des études générales longues de lycée, il n'en va pas de même dans les espaces et territoires ruraux et montagnards, isolés surtout. A partir du suivi longitudinal nominatif d'un panel de près de 2.500 élèves du CM2 à la terminale, l'OER a ainsi montré, en 2005, que les élèves des collèges ruraux et montagnards, utilisant moins largement l'ensemble de la palette des choix disponibles, s'orientaient moins fréquemment que leurs homologues urbains vers les lycées d'enseignement général et technologique. Depuis lors, en 2008, il a pu établir que les élèves des lycées issus des espaces et territoires ruraux et montagnards accédaient, à niveau égal, moins fréquemment que les autres à la 1^{ère} S. Enfin, last but not least, il avait pu constater, dès 2005, que les parents d'élèves, dans ces espaces et territoires isolés, avaient encore moins d'aspiration que leurs enfants en matière d'orientation !

Les espaces et territoires ruraux et montagnards, surtout les plus isolés, produisent donc dans le domaine de la scolarité des effets paradoxaux (*effets de territoire* systémiques) qu'il serait sûrement bienvenu, dans un souci républicain d'égalisation des chances, de contrebalancer par des informations et, sans doute, des formations spécifiques, sur la territorialisation des processus d'orientation par exemple, en direction des élèves, des parents et des enseignants.

Pierre Champollion
Président de l'*Observatoire Education et Territoire*
Samedi 27 juin 2009
Limoges